



Monsieur Édouard Philippe
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Vesoul, le vendredi 17 avril 2020

Nos réf. : DD / AJ

Objet : impact budgétaire de la crise « Covid-19 » sur les collectivités locales

ALAIN JOYANDET

Monsieur le Premier ministre,

SENATEUR
&
CONSEILLER REGIONAL
ANCIEN MINISTRE

Depuis le début de la crise épidémiologique qui frappe notre pays, de nombreuses initiatives ont été prises par votre Gouvernement pour tenter d'y faire face sur les terrains sanitaire, économique et social. Je tiens à les saluer et à vous indiquer que je partage totalement votre analyse selon laquelle nous sommes actuellement dans une phase de « sauvetage » de notre économie et que le temps de sa « relance » viendra ensuite. Cependant, les collectivités locales en sont pour l'instant les grandes oubliées, même si de nombreuses dispositions techniques ont été adoptées concernant les modalités de leur organisation ou de leur fonctionnement pendant cette période exceptionnelle. Plus précisément, **la question de l'impact de la crise du Covid-19 sur leur budget n'a pas pleinement été abordée**, alors qu'il pourrait être particulièrement sensible et fragiliser la situation financière d'une grande partie d'entre elles. Dans sa première note de conjoncture du 27 mars dernier, la Commission des finances du Sénat a estimé que **la perte de recettes les concernant pourrait atteindre globalement 4,9 milliards d'euros en 2020 et 2021**. De leur côté, Gérald Darmanin et Olivier Dussopt, qui sont en charge de l'Action et des Comptes publics dans votre Gouvernement, ont indiqué devant le Sénat mercredi dernier que **la crise pourrait dégrader les recettes des collectivités entre « 7 et 10 % »** de leur montant total pour l'année 2020.

Cette diminution des recettes des collectivités locales se traduira principalement par une réduction mécanique des produits fiscaux qui leur sont reversés en lien avec la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), les droits de mutation à titre onéreux (DTMO), la taxe de séjour, etc. D'autre part et de façon plus générale, cette baisse importante des recettes des collectivités locales s'expliquera par la circonstance selon laquelle de nombreux services publics locaux sont fermés depuis le 16 mars

Alain Joyandet

Sénateur de la Haute-Saône - Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté
3, rue Gevrey - BP 30610 - 70007 Vesoul Cedex
Tél. : 03 84 75 78 67 - Mél. : a.joyandet@senat.fr

dernier. Une grande partie d'entre eux donnait lieu à l'émission de redevances ou de factures acquittées par leurs usagers (accueils de loisirs, cantines, crèches, sites culturels, sportifs et touristiques... sans oublier les droits de place). Cette perte de ressources sera d'autant plus sensible que les collectivités locales en charge de ces services publics locaux ont placé dans l'ensemble leurs agents en « autorisation spéciale d'absence », avec le maintien de leur salaire, et c'est une bonne chose, sans toutefois pouvoir bénéficier du dispositif de chômage partiel dont bénéficient les employeurs privés (entreprises, associations, etc.) ou de l'annulation des charges sociales pour leurs agents qui ne sont plus de fait en activité. **C'est donc, d'une certaine manière, la double peine pour les personnes publiques concernées, puisque d'une part elles perdent des recettes liées à la cessation temporaire de leurs activités qui donnaient lieu à des recettes d'exploitation et, d'autre part, elles ne peuvent prétendre à aucun dispositif de soutien financier à l'instar de ceux mis en place par l'État pour sauvegarder les emplois dans le secteur privé** notamment.

Actuellement, la seule réponse apportée par l'État pour permettre aux collectivités de faire face aux difficultés financières qu'elles rencontrent, et surtout qu'elles rencontreront dans un avenir très proche, sont largement insuffisantes. En effet, la seule facilité qui leur est accordée porte sur "*des anticipations d'avances de fiscalité*", comme l'a indiqué la Direction générale des Finances publiques à la Commission des finances du Sénat dernièrement, afin d'aider les collectivités locales qui seraient en manque de trésorerie. Paradoxalement, sur ce point, la Fédération bancaire française a précisé pour sa part "*qu'aucune facilité particulière n'est prévue à ce jour au profit des collectivités territoriales*". La preuve que tous les leviers n'ont pas été actionnés pour permettre aux collectivités locales de répondre à leurs besoins financiers. Ainsi, vous comprendrez qu'au regard du contexte et des enjeux qui le sous-tendent cela n'est pas et ne sera pas suffisant. **Des mesures fortes pour accompagner les collectivités locales doivent être imaginées et proposées pour les aider à traverser cette crise**, telle que la mise en place d'un « fonds de soutien exceptionnel au fonctionnement » pour les collectivités locales en difficultés... Elles ne peuvent pas être abandonnées et livrées à leur propre sort, surtout pour celles qui sont les plus fragiles.

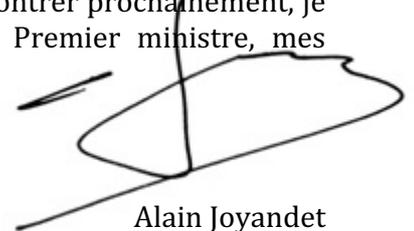
J'ai néanmoins été satisfait d'entendre en fin de semaine dernière le ministre chargé des Collectivités territoriales dans votre Gouvernement indiquer aux sénateurs que **la dotation globale de fonctionnement n'avait pas vocation à diminuer, tout comme celles consacrées à l'investissement**. C'est bien la moindre des choses, d'autant qu'un lourd tribut a déjà été acquitté ces dernières années par les collectivités locales dans leur ensemble et celles du bloc local en particulier (communes et communautés). Vous le savez et avez eu l'occasion de le reconnaître à différentes reprises tout comme le Président de la République lundi soir dernier dans son allocution télévisée, **dans la gestion de la crise inédite que traverse la France toutes les collectivités locales sont au rendez-vous**. Nonobstant leur niveau et leurs moyens, **aucune ne manque à l'appel de la**

mobilisation nationale depuis plusieurs semaines : en organisant la solidarité sur l'ensemble du territoire français ; à travers l'achat de matériels de protection médicale ou sanitaire ; en participant financièrement au fonds de solidarité mis en place par l'État pour les entreprises et en finançant la mise en place de fonds de soutien locaux... En ce sens, **tous les élus locaux font un travail remarquable et témoignent une énergie formidable sur le terrain, au "premier rang" desquels figurent les maires et de façon plus large les exécutifs locaux**. Leur engagement sans faille doit être salué et surtout reconnu, aujourd'hui comme demain. De toute façon, comme l'a reconnu Sébastien Lecornu devant le Sénat il y a quelques jours, **notre pays aura plus que jamais besoin des collectivités décentralisées pour relancer son économie et l'investissement local**. C'est une évidence et une conviction pour ce qui me concerne, mais encore faut-il qu'elles en aient encore la capacité et les moyens lorsque le temps du redémarrage économique sera advenu.

Enfin, je profite de ce courrier pour soutenir et réitérer une demande exprimée par de nombreuses collectivités locales, ainsi que les grandes associations d'élus, à savoir l'autorisation par votre Gouvernement à l'issue d'une instruction comptable que toutes les **dépenses engagées dans le cadre de la gestion des effets de la crise sanitaire puissent être imputées en section d'investissement dans les budgets**, principalement pour deux raisons : l'une, majeure, afin de ne pas trop affecter les ratios d'épargne des collectivités ; l'autre, mineure, permettre le financement de ces dépenses à titre exceptionnel par l'emprunt, même si naturellement cette option ne doit pas être banalisée. Cette imputation comptable permettrait également aux collectivités concernées de pouvoir bénéficier du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

En tout état de cause, je vous remercie pour tout l'intérêt que vous porterez à la présente. Il me semblait important d'attirer votre attention sur ces différents sujets qui concernent les collectivités locales de notre pays et qui auront assurément un rôle clé à jouer dans la reconstruction de la « France d'après », à condition naturellement qu'elles en aient encore la capacité financière.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous rencontrer prochainement, je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Premier ministre, mes sentiments les plus respectueux.



Alain Joyandet
Sénateur de la Haute-Saône
Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté
Ancien ministre